

Violences domestiques

Frappée par son mari, elle a obtenu son éloignement

Lydia* témoigne de l'effet d'une mesure appliquée par la police genevoise aux auteurs de violences dans le couple

Sophie Roselli

Sa vie a basculé en une nuit. Quand les coups portés par son mari lui ont laissé des séquelles physiques durant plusieurs jours. Constat médical à l'appui, Lydia* a accepté de revenir sur cet instant et sur ses choix décisifs qui l'ont conduit à se reconstruire. Un élément s'est révélé capital: la police a pris des mesures d'éloignement immédiates contre l'auteur. Comme dans 42 cas en 2011 (*lire encadré*). Depuis l'an passé, la loi genevoise sur les violences domestiques s'applique pleinement.

«Cette nuit-là, mon mari a voulu me tuer.» Lydia articule ces mots sans préambule, la voix monotone, le visage inexpressif. Tout ça parce qu'elle a passé une soirée entre amies. Elle l'avait pourtant averti et il avait donné son accord, se souvient-elle. Comme si cela relevait d'une obligation.

Mise à l'écart trente jours
En pleine nuit, son conjoint l'injurie, la menace et passe à l'acte en la frappant. «Je n'ai rien pu dire. Il a pétié les plombs. Je me suis dit qu'il allait me tuer. Et puis, il a eu un moment de lucidité et m'a laissée tranquille. Quand j'ai repris mes esprits, je lui ai dit que j'allais appeler la police.»

Mais elle n'ose pas, par peur de sa réaction. Ce n'est que le lendemain, en se confiant à une collègue de travail, qu'elle réalise la situation et finit par déposer



Si Lydia a accepté de témoigner, c'est pour encourager d'autres femmes prises en étai à réagir. LAURENT GUIRAUD

«Les premiers jours, je pensais qu'il allait venir me voir au travail, me harceler au téléphone»

Lydia

Baisse de 15% des violences domestiques l'an passé

Les infractions relevant des violences domestiques constatées par la police ont baissé de 15% à Genève entre 2010 et 2011, pour s'établir à 1446. La tendance est à la baisse depuis 2008. «Pendant des années, les juges d'instruction ont averti les auteurs, soit en les plaçant en prison, soit en prenant des mesures thérapeutiques ou d'éloignement», relève Albert

Giroud, responsable du groupe spécialisé dans les violences domestiques au sein de la police genevoise. En parallèle, la police peut mettre immédiatement à l'écart un auteur. Une mesure qu'elle applique pleinement depuis l'an dernier, grâce à la loi genevoise sur les violences domestiques adoptée en 2005. Et depuis 2010, une campagne de prévention «Stop violences à

la maison» avec une ligne accessible 24 h/24 (0840 110 110) est régulièrement déployée par le Département de la sécurité. Ces chiffres positifs cachent une autre réalité. Une femme sur cinq, en Suisse, est ou a été victime de violences conjugales au moins une fois dans sa vie, selon une étude de 2006 effectuée à la demande du Bureau fédéral de l'égalité. **S.R.**

une plainte. Et après? C'est la grande question. Lydia n'envisage pas de quitter son appartement pour vivre dans un foyer. La police lui propose de mettre son mari à l'écart pendant dix jours, avec une prolongation possible.

Du jour au lendemain, l'auteur se retrouve à la rue, après avoir été accompagné par les policiers pour récupérer quelques affaires. Il a interdiction de s'approcher du domicile de la victime et de la contacter. «Je ne savais pas que c'était possible», indique Lydia. Les premiers jours, je pensais qu'il allait venir me voir au travail, me harceler au téléphone.» Rien de tout cela dans son cas. «La police m'a rassurée. S'il n'avait pas respecté la règle, elle serait intervenue immédiatement.»

Au tribunal, l'homme est condamné à une peine de prison avec sursis et une amende. Lydia obtient une prolongation de l'éloignement à trente jours. Cette période de récupération l'aide à prendre la décision de divorcer. «Je voulais le faire depuis longtemps, mais il ne voulait rien entendre. Il me harcelait, faisait pression sur moi. Il me frappait, mais pas tous les jours. Cela devenait banal. Cette histoire a été le déclencheur.»

Ne pas attendre pour agir

Si Lydia a accepté de témoigner, c'est pour encourager d'autres femmes prises en étai à réagir. «S'il y a des violences physiques ou verbales dans un couple, ce n'est pas de l'amour. Il ne faut pas attendre pour réagir», dit-elle.

Aujourd'hui, elle perçoit la même souffrance chez une amie. «J'essaie de la conseiller, de la motiver», exprime-t-elle avec le sourire. Le seul qui éclaire son visage durant tout l'entretien.

*Prénom fictif